



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1402
SÉANCE DU 19 MAI 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 62 oui et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit de 262 800 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets (PR-1316 votée le 16 janvier 2019), un crédit complémentaire de 12 827,63 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet